

SEANCE DU JEUDI 15 NOVEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le 15 novembre 2018 à 20h, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Fresney le Puceux, se sont réunis dans la salle de la mairie sur la convocation qui leur a été adressée par le maire, conformément aux articles L121.10 et L122.5 du Code des Communes.

Présents : M. Serge LANGEAIS, Mme Bernadette LOISON, M. Philippe CONDAMIN Philippe, M. Loïck LEGOUT, M. Richard DOIX, M. Gaël MARCHAND, M. Jean LAHOUSSE, Mme Aurélie LECLERE, Mme Christelle GUESDON, Mme Isabelle THERIN, M. Ludovic LELANDAIS, M. Jean-François AUVRAY

Pouvoirs : Mme Emilie ESTEVES a donné pouvoir à M. Serge LANGEAIS, M. Didier ALPHONSE a donné pouvoir à M. Loïck LEGOUT

Absent excusé : M. Didier MAUPAS,

Secrétaire de séance : Mme Isabelle THERIN

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations à formuler concernant le compte rendu de la séance précédente. N'ayant pas d'observation, Monsieur le Maire propose de débiter la séance, Madame Isabelle THÉRIN est nommée secrétaire de séance.

1-AMÉNAGEMENT DU CŒUR DE BOURG : MISE EN VALEUR DU CENTRE BOURG – CHOIX DE L'ENTREPRISE POUR LES TRAVAUX

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché public de travaux en procédure adaptée a été lancé le 28 juin 2018 pour l'Aménagement du cœur de bourg : mise en valeur du centre bourg autour d'un parvis. Les offres ont été réceptionnées le 21/09/2018 à 12H00 à la Mairie. L'ouverture des plis a eu lieu le 21/09/2018 à 15h00 à la Mairie en présence des membres de la commission d'appel d'offres.

L'audition des 3 entreprises a eu lieu le 15/11/2018 à la mairie, la commission d'appel d'offres ainsi que la maîtrise d'œuvre (l'Atelier VOLGA et le bureau d'étude 2IDF), ont demandé aux 3 entreprises de renvoyer une proposition d'offre négociée pour le 19/11/2018 par mail.

Après concertation et examen la commission d'appel d'offres décide de retenir l'entreprise suivante :

ENTREPRISE VALLOIS

Tranche ferme seule :	255 178,98 € HT
Travaux préconisés par l'entreprise hors	
Cahier des charges initiales additionnés à la tranche ferme [Ⓞ]	270 723,98 € HT
Tranche optionnelle seule (fontaine)	12 035,00 € HT
Montant marché tranche ferme + txv sup. +tranche op.	282 758,98 € HT

ⓄL'entreprise VALLOIS propose en tranche ferme : gestion des eaux pluviales du parking et du plateau dur la RD38b

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à 12 voix pour et 2 abstentions approuve le choix de la commission d'appel d'offres :

- attribue le marché public de travaux à l'Entreprise VALLOIS pour un montant de **282 758,98 € HT**
- et autorise Monsieur le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché public.

2- PROJET D'AMÉNAGEMENT DE LOTISSEMENT « Les Jardins de la Palières » - ROUTE DE BOULON

Un permis d'aménager a été déposé le 12/10/2018 par LCV Développement, le projet consiste à la création de 19 lots de terrains à bâtir à usage principal d'habitation, dont 1 lot pourra faire l'objet d'un permis de construire valant ou non division pour 3 lots maximum.

Pour faire suite aux demandes du Tribunal Administratif, ce nouveau dépôt tient compte des orientations particulières d'aménagement notamment le respect des alignements en front bâti et des cours urbaines. Le délai d'instruction est de 4 mois.

Après délibération, le conseil municipal adopte à la majorité à :

13 VOIX POUR
1 ABSTENTION
0 VOIX CONTRE

- le projet d'aménagement de lotissement « les Jardins de la Palières » route de Boulon.

3- ETUDE PRÉLIMINAIRE POUR L'EFFACEMENT DES RESEAUX DE LA ROUTE BOULON

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition établie par le SDEC Energie relatif au projet d'effacement des réseaux. Le coût total de cette opération est estimé **161 880 € TTC**.

Le taux d'aide sur le réseau de distribution électrique est de 50% et de 100 % pour la résorption fils nus, sur le réseau d'éclairage de 50% et 50% sur le réseau de télécommunication ;

Sur ces bases, la participation communale est estimée à **55 110 €**.

Après avoir entendu cet exposé, le Conseil Municipal :

- Sollicite l'examen du dossier en vue de son inscription au programme départemental d'intégration des ouvrages dans l'environnement pour 2020 ;
- Prend acte que les ouvrages seront construits par le SDEC ENERGIE sauf le câblage de télécommunication par Orange, celui-ci restant propriétaire de son réseau,
- Souhaite passer par recours à l'étalement de charges mis en place par le SDEC ENERGIE **sur une durée de 10 ans par an soit 6 135,20 €** (*montant estimé, le taux d'intérêt utilisé pour cette simulation est actualisé lors du règlement des travaux*)
- Versera au SDEC le coût des études pour l'établissement du projet définitif et en cas de non engagement de la commune dans l'année de programmation de ce projet. Ce coût est basé sur un taux de 3% du coût total HT, soit la somme de 4 047 €.
- Prend note que le projet sera engagé en fonction de l'étude définitive, de la nature du sous-sol ou suite à des modifications demandées lors de l'élaboration du projet définitif ou d'un changement dans les modalités d'aides.

4- **VŒUX DU MAIRE** : samedi 5 janvier 2019 à 17h30 à la salle des fêtes

5- INFORMATIONS DIVERSES

NETTOYAGE DU CLOCHER DE L'EGLISE ET MISE EN PLACE DE GRILLE ANTI-PIGEONS AUX OUVERTURES

M. le Maire présente au Conseil Municipal les devis établis par la Sté BIARD ROY et la SARL LUNYX pour le nettoyage du clocher de l'église et la pose de grille anti-pigeons.

Sté BIARD ROY	5 401,20 € TTC
SARL LUNYX	2 769,60 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir le devis de la SARL LUNYX pour un montant de **2 769,60 € TTC**.

L'intervention est prévue dans la quinzaine de décembre.

CONTRAT PACK ILLUMINATION DE NOËL – ENTREPRISE NAIKIA

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Décide d'accepter le contrat Pack illumination de l'entreprise NAIKIA (14740 St Manvieu Norrey) pour la location, la pose, la dépose, le stockage, l'entretien, la maintenance ainsi que la responsabilité civile de **10 décors d'illuminations de Noël** pour une durée ferme de **4 ans** non reconductible. (même décors pendant la durée du contrat)
- Coût HT du contrat : 1 360 €
- Donne pouvoir à M. le Maire pour signer le contrat à intervenir.
- Note que la commune devra être assurée pour les risques de vols et de dégradations.

La pose est prévue vers le 10 décembre et la dépose vers le 15 janvier 2019.

Qualité comptable : Monsieur le Maire présente ce dispositif qui permet de constater la situation de notre collectivité en disposant d'éléments de comparaison nationaux, c'est la fiabilité des comptes est une condition de la qualité du travail des secrétaires. L'indice de qualité comptable donné par Mme CALVEZ, Percepteur pour l'exercice 2017 est arrêté à 20,6. M. le Maire s'en félicite.

FESTIVITÉS

Fête du 11 novembre : Monsieur le Maire tient à remercier tous les bénévoles qui au travers des diverses associations font vivre le village tout au long de l'année. Ce fut le cas au 11 novembre et comme à chaque fois les Fresnois étaient au rendez-vous à la salle des fêtes pour participer à ce moment convivial avec la participation du personnel communal. Cela donne à notre collectivité ce petit plus que l'on trouve de moins en moins ailleurs.

Noël des enfants BOULON / FRESNEY : se déroulera le samedi 8 décembre prochain à la maison du temps libre avec un spectacle magique pour les enfants de 2 ans à 11 ans, suivi d'un goûter et d'une distribution de cadeaux.

Sortie des Aînés : Aura lieu le lundi 17 décembre prochain avec une sortie à la ferme de la Michaudière dans l'Orne, pour une soirée de lumière et de saveurs :

Programme : 14h45 départ de la mairie

16h30 arrivée à la Michaudière pour un vin chaud

17h00 départ pour la visite des villages illuminés avec guide

20h15 visite de la Michaudière en lumière et dîner

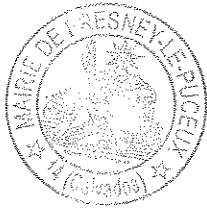
22h45 départ pour un retour à 00h30 à Fresney

A ce jour nous comptons 45 inscrits dont 6 personnes de – de 65 ans qui devront s'acquitter de leur repas. Pour les personnes qui ne pourront pas participer pour des raisons de santé, un colis leur sera offert.

Mme Christelle GUESDON : fait état de la réunion qui s'est déroulée à Bretteville s/ Laize pour la Syndicat du Collège, et informe le conseil que les travaux de rénovation du gymnase de Bretteville sur Laize ont commencé, il sera opérationnel pour la rentrée de septembre 2018.

M. Jean LAHOUSSE : propose de se rendre dans une enseigne de bricolage pour commander une marquise afin de solutionner les inondations du sas d'entrée de la salle des fêtes, le coût de l'opération est d'environ 2000 €. Le conseil municipal donne son accord.

Date du prochain conseil municipal : jeudi 20 décembre 2018 à 20h00.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h10

M. LANGEAIS Serge
(a pouvoir de Mme ESTEVES Émilie)

Mme LECLERE Aurélie

M. ALPHONSE Didier
(a donné pouvoir à M. LEGOUT Loïck)

M. MARCHAND Gaël

Mme LOISON Bernadette

M. CONDAMIN Philippe

M. LAHOUSSE Jean

Mme THERIN Isabelle

M. LEGOUT Loïck
(a pouvoir de M. ALPHONSE Didier)

M. MAUPAS Didier
Absent

Mme GUESDON Christelle

M. DOIX Richard

M. AUVRAY Jean-François

Mme ESTEVES Emilie
(a donné pouvoir à M. LANGEAIS Serge)

M. LELANDAIS Ludovic